



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1er Adjoint) - MÔME C (2ème Adjoint) – DUCREUX N (3ème Adjoint) - BOURGEAC J - BRANLARD D – CHARLOT F - GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHÉ JL - PIN C - PRIMARD E

Absents : BARD M-P - CHAMBERLAND P - GUENOT G

- Après avoir examiné la grille d'analyse des offres, le Conseil Municipal a choisi la SARL BELORGEY pour le lot 4 (Menuiseries extérieures) de la maison des générations pour un montant de 65 549,44 € HT et la serrurerie SARL ALUMETAL pour le lot 4 bis (seule proposition) pour un montant de 48 000€ HT,
- Suite au choix définitif de toutes les entreprises, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du plan de financement de la Maison des Générations,
- Le contrat de gestion informatique de SEGILOG arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de le renouveler pour 3 ans pour un montant de 2 630€ par an,
- Souhaitant que la commune reste autonome sur le sujet, le Conseil Municipal délibère contre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Suite à la demande d'achat de Monsieur PELLÉ et constatant que le terrain demandé fait partie intégrante de la voie communale dite de Mont, devant la procédure et le coût nécessaires au déclassement d'une voie communale, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette demande dans l'attente de l'engagement financier du demandeur,
- Les repérages pour la dénomination et la numérotation des rues étant réalisés, et pour compléter sa délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal décide de confier la pose des numéros de maisons à l'entreprise Enseignes et Lumières déjà choisie pour poser les panneaux et les plaques de rues. Pour récapituler, les devis se montent à 18 659€ HT pour la numérotation et 39 187€ HT pour les plaques de rues,
- Suite à la demande de la Communauté de Communes d'avoir un référent forêt par commune, Jean-Marc MACHIN est désigné,
- La loi imposant la mise en place du RIFSEEP en remplacement de l'IAT, le Conseil Municipal décide de l'attribuer aux fonctionnaires titulaires, aux contractuels en CDI, en CDD occupant un emploi permanent et aux CDD avec un an d'ancienneté embauchés à partir du 1^{er} janvier 2021.
La révision de la part IFSE aura lieu tous les trois ans.
La grille des montants accordés sera définie dans un groupe de travail et des propositions seront faites pour en délibérer à un prochain Conseil Municipal.

Le 25 novembre 2020

Le Maire,

Marie-Christine GROSCHÉ

